

Le Président Paul Biya a signé un double décret portant nomination du nouveau Directeur Général et Directeur Général adjoint à Elections cameroon (ELECAM) ce lundi 28 mai 2018.

Le premier décret porte sur la nomination de Essousse Erik au poste de Directeur général d'Elections cameroon en remplacement d'Abdoulaye Babale. et le second décret nomme Abdoul Karimou, au poste de Directeur général adjoint d'ELECAM en remplacement de Essousse Erik promu Directeur général.

Les nouveaux responsables de cet organe en charge d'organiser des élections au Cameroun sont nommés pour un mandat de cinq ans éventuellement renouvelables.

Ces nominations sont consécutives à la résolution prise le vendredi 25 mai 2018 par les membres du conseil électoral à l'encontre d'Abdoulaye Babale pour faute lourde dans la gestion d'ELECAM.

« Compte tenu de la gestion opaque et calamiteuse des ressources humaines, matérielles et financières d' ELECAM par le Directeur général des Élections, compte tenu des absences répétées du Directeur général des Élections aux réunions et sessions statutaires du Conseil électoral visant l'harmonisation en vue d'une meilleure organisation des élections à venir ainsi que l'efficacité de l'institution, et compte tenu de l'impact de tous ces faits sur l'image de marque, la crédibilité et le rayonnement d'ELECAM, les membres du Conseil électoral ont admis à l'unanimité que tous les faits ci-dessus relevés et reprochés au Directeur général des Élections sont constitutifs de faute lourde, conformément aux dispositions de l'article 25 alinéa 2 du Code électoral», écrivaient les membres du Conseil électoral d' Elections cameroon